

**Débat d'orientation
budgétaire**



Budget 2017

Conseil municipal du 17 Février 2017

INTRODUCTION

Instauré par la loi du 6 février 1992 et en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci, pour les communes de plus de 3 500 habitants et plus.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, mais doit faire néanmoins l'objet d'un débat, à l'issue duquel le conseil municipal prend acte sous la forme d'une délibération, transmise au contrôle de légalité.

Il permet aux conseillers d'avoir un éclairage sur le contexte économique de préparation du budget ainsi que sur les orientations et la stratégie souhaitée par la municipalité, pour le budget suivant et les années à venir.

La loi du 07 août 2015 impose également un focus spécifique sur le niveau et la structure de la dette et les investissements pluriannuels prévus.

Le détail du budget primitif 2017, sera examiné par l'assemblée délibérante lors d'une séance du conseil le 31 mars 2017.

Le DOB 2017 permettra d'analyser l'exécution budgétaire de 2016 à la lumière des budgets précédents, avec un état des lieux des actions réalisées sur cette première année de mandat et de la situation financière, il aura surtout pour ambition d'évaluer l'impact des opérations structurantes à venir et ce jusqu'à la fin du mandat.

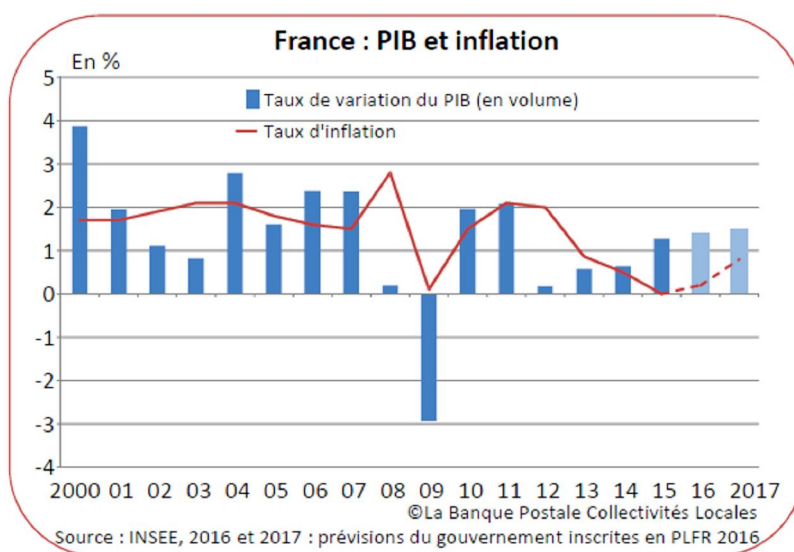
Compte tenu des enjeux, une approche prospective est indispensable pour garantir les équilibres budgétaires à moyen terme, ainsi qu'un niveau d'endettement acceptable et comparable aux communes de la strate de Billom.

1 Le contexte de la préparation budgétaire

1.1 *Le contexte économique*

L'influence du contexte national et international est à prendre en compte dans les orientations budgétaires, car il a un impact significatif sur le dynamisme des recettes communales.

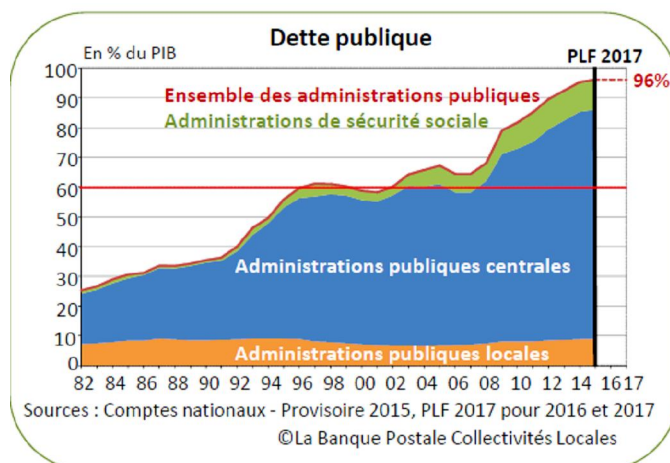
La croissance française en 2016 reste fragile mais amorce une légère reprise, estimée à 1.5 % pour 2017 (+ 0,2% / 2016). La diminution du prix du pétrole et la baisse des taux d'intérêts sont des facteurs contribuant à cette évolution.



L'impact de la situation économique sur les finances locales

1.2 *Au niveau national*

Dans ce contexte, les finances publiques devraient poursuivre leur consolidation avec une réduction progressive du déficit public. Il devrait être proche de 3,3% du PIB en 2016 et estimé à 2,7% en 2017.



La situation économique de la France reste marquée par un chômage élevé de 9,7% (3^{ème} trimestre 2016).

Dans ce contexte macro-économique et en prévision d'une année électorale nationale, le Projet de Loi de Finances 2017, reprend largement les 3 volets des lois de finances 2015 et 2016.

- **La baisse des Dotations de l'Etat :**

Bien que diminuée de moitié par rapport aux années précédentes (0,8 % des recettes réelles de fonctionnement ; 1,6 % en 2016), elle continuera de peser sur les finances des collectivités locales.

- **Soutien de l'Etat à l'investissement Public Local (FSIL) :**

Le fonds est maintenu pour 2017 voire sensiblement augmenté. L'objectif du gouvernement est de s'assurer que les collectivités réalisent bien des économies sur leurs dépenses de fonctionnement et non sur l'investissement.

Le montant du FSIL pour 2017 est estimé à 1.2 milliards, avec 450 Millions destinés aux grandes opérations d'investissement pour les communes, 216 Millions pour financer les contrats de ruralité et 384 Millions pour abonder la DETR.

Il est rappelé que le FSIL est cumulable avec d'autres subventions (DETR, Dotation Territoriale, etc.).

A noter que le montant de la DETR 2017 est évalué à 1 Milliards d'euros.

- **Renforcement de la péréquation :**

Les dispositifs existants sont renforcés avec une progression et des adaptations techniques pour amoindrir les effets de la baisse de DGF sur les collectivités les plus fragiles et en attendant une réforme plus globale, finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

L'augmentation des crédits de Dotation de Péréquation intégrés à la DGF sera de l'ordre de 317 millions d'Euros en 2017. Ce montant émane des écristements internes de la DGF ainsi qu'une diminution de certaines variables d'ajustements de la DGF.

La Dotation de Solidarité Rurale sera quand à elle augmentée de 180 millions, ce qui permet également de rétablir la fraction de DSR attribuée aux anciennes communes bourgs-centre, chefs-lieux d'arrondissement, qui avaient perdu ce bénéfice.

Les modalités de répartition de la DSR et de la DNP sont maintenues pour 2017.

La montée en charge du plafond des prélèvements au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) a atteint son niveau de croisière en 2016. Son montant global sera stable en 2017. Le montant du FPIC 2017 est estimé à 1 Milliards d'€.

- **Autres dispositions fiscales de la loi de Finances 2017 :**

Votée par la loi de finances, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera **de 0,4 %** contre 1 % en 2016. Elle sera désormais indexée sur l'inflation constatée et non prévisionnelle.

Il s'agit de l'évolution la plus faible depuis la mise en place du dispositif dans les années 70.

2. Le contexte local

- **Les Dotations**

Le projet de loi de finances 2017 prévoit une nouvelle diminution de la **Dotation Globale de fonctionnement (DGF)**, une légère augmentation de l'enveloppe de la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** et un maintien de la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**.

Seule la diminution de la DGF peut être évaluée à ce stade. Pour la DNP une légère diminution doit être prévue, même si l'enveloppe nationale augmente. En effet, un des critères de calcul de cette dotation repose sur l'effort fiscal de la commune.

| EVOLUTONS DOTATIONS PERIODE 2013 - 2017 - en € | | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--|
| Année | Montant de la DGF | Montant de la DSR | Montant de la DNP | Total | Evolution cumulée |
| 2013 | 636 532 € | 292 808 € | 198 893 € | 1 128 233 € | Diminution des dotations de 7.5 % entre 2013 et 2017 |
| 2014 | 606 456 € | 310 123 € | 187 669 € | 1 104 248 € | |
| 2015 | 537 154 € | 367 118 € | 225 203 € | 1 129 475 € | |
| 2016 | 458 641 € | 407 982 € | 240 055 € | 1 106 678 € | |
| 2017 | 423 000 € | 400 000 € | 220 000 € | 1 043 000 € | |

Sur la période 2013 – 2017 :

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la Dotation de Solidarité Rurale et la dotation nationale de péréquation ont fortement augmenté depuis 2013, cela ne compense pas complètement les baisses de DGF subies. Mais permet d'amoindrir l'effet de la baisse de DGF.

La contribution au redressement des finances publiques a conduit à une inversion du poids des dotations perçues. La dotation globale forfaitaire a perdu en importance au profit des dotations de solidarité rurale et de péréquation.

Or, ces dernières tiennent compte des situations particulières des communes, avec des critères liés au niveau de pauvreté de la commune et à la qualité de chef-lieu de canton.

- **Le cadre intercommunal**

Billom communauté a été créé au 1^{er} janvier 2017. Le nouveau conseil communautaire disposera d'un an pour restituer les compétences optionnelles et d'un délai de deux ans pour restituer d'autres compétences afin d'harmoniser les compétences entre les deux EPCI fusionnés et par voie de conséquence le montant de l'attribution de compensation versé à chaque commune.

Suite à une jurisprudence du conseil d'état, la compétence assainissement ne peut plus être démembrée des compétences SPANC et eaux pluviales ainsi la communauté fusionnée au 1^{er} janvier 2017 envisage le transfert de la compétence Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le service public de l'assainissement est financièrement géré comme un service public industriel et commercial (Article L2224-11 du CGCT) ainsi ce service géré par l'intermédiaire d'un budget annexe (M 49) s'équilibre en dépenses et en recettes et n'impute pas le budget principal. Pour la ville de

Billom, ce budget largement excédentaire finance de nombreux travaux et permet à Billom de maintenir et de développer un réseau de qualité.

Le niveau de performance des réseaux sera certainement très disparate sur le territoire de la nouvelle communauté de communes. Sans refuser la solidarité intercommunale, la commune de Billom exigera la réalisation d'un diagnostic des réseaux avant transfert de compétence ainsi que la pérennisation des travaux d'assainissement programmés dès maintenant pour les années à venir.

Le montant de **l'attribution de compensation** devra donc être appréhendé avec précaution pour les exercices budgétaires suivants. Suite à la fusion, l'attribution de compensation peut être révisée soit par délibérations concordantes de la communauté de communes et des communes soit par délibération uniquement de la communauté de communes statuant à la majorité des deux tiers. Dans ce cas, la révision ne peut pas avoir pour effet de minorer ou de majorer l'attribution de compensation de plus de 30% de son montant, représentant au plus 5% des recettes réelles de fonctionnement de la commune intéressée l'année précédant la révision.

Au titre du **FPIC**, les deux communautés fusionnées présentent des situations différentes, la communauté de Billom Saint Dier Vallée du Jauron est bénéficiaire du FPIC et le territoire de la communauté de communes de Mur es Allier est lui ni contributeur ni bénéficiaire. La fusion opérée au 1^{er} janvier 2017 implique un nouveau calcul du niveau du FPIC sur la base du nouveau périmètre. La communauté de communes fusionnée si elle bénéficie d'une contribution au titre du FPIC devra également se prononcer sur les modalités de répartition de ce fonds entre la communauté et les communes.

En effet, le FPIC est une recette de fonctionnement sur le principe de la péréquation horizontale, les territoires « riches » contribuent à ce fond lorsque les territoires « pauvres » sont bénéficiaires. Les communes médianes ne sont ni bénéficiaires, ni contributaires. La redistribution des ressources tient compte d'une répartition complexe (revenu moyen des habitants et l'effort fiscal).

La communauté de communes a engagé une réflexion sur un transfert progressif de cette recette vers Billom Communauté.

3. Situation et orientations budgétaires

3.1 Les recettes de fonctionnement

Comme indiqué, les recettes de fonctionnement sont en moindre croissance cette dernière année du fait des baisses des Dotation de l'Etat et de la volonté de l'équipe municipale de ne pas activer le levier de l'imposition.

Seule l'augmentation des bases fiscales de l'Etat permet de freiner ces pertes.

| Recettes Réelles de fonctionnement en K € | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Prestations de service (70) | 349 | 349 | 352 | 388 |
| Ressources fiscales (73) | 2 535 | 2 607 | 2 674 | 2 717 |
| Dotations et participations (74) | 1 260 | 1 260 | 1 291 | 1 263 |
| Autres recettes réelles (75) | 142 | 148 | 146 | 146 |
| TOTAL | 4 286 | 4 364 | 4 463 | 4 514 |

Éléments d'analyse pour l'année 2016

Le montant des recettes 2016 indique une augmentation, mais plusieurs éléments viennent pondérer ce résultat :

- Une prévision globalement prudente des recettes de fonctionnement
- Les ventes de prestations de service sont abondées par une bonne fréquentation des services périscolaires. La garderie ainsi que le centre de loisirs a vu ses effectifs augmenter. Ceci a généré une augmentation des redevances versés par les usagers ainsi que des prestations de la CAF. L'instauration de tarif variant selon le quotient familial a également influencé la fréquentation des services périscolaires.
- La création d'un self-service au restaurant scolaire de l'école élémentaire Guyot Dessaignes a contribué à l'augmentation de la fréquentation.
- Des atténuations de charges importantes, liées à des remboursements pour des absences de personnel. Ces recettes génèrent en parallèle des dépenses de personnel de remplacement.
- Une recette prudente avait été envisagée sur la taxe additionnelle des droits de mutation compte tenu de la forte volatilité de celle-ci. 89 357.67€ ont été réalisés pour un montant budgétisé de 75 000€

En dégageant ces éléments, on constate un relatif maintien des recettes de fonctionnement du fait de l'augmentation des bases fiscales ainsi que des dotations (dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation).

Prospective 2017

La municipalité ne souhaitant pas augmenter les niveaux d'imposition en 2017 (restés stables depuis plus de 10 ans), peu de marges de manœuvres s'offriront à la commune sur le budget 2017.

| Recettes Réelles de fonctionnement en K € | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Estimation 2017 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| Prestations de service | 349 | 349 | 352 | 388 | 388 |
| Ressources fiscales | 2 535 | 2 607 | 2 674 | 2 717 | 2 681 |
| Dotations et participations | 1 260 | 1 260 | 1 291 | 1 263 | 1 184 |
| Autres recettes réelles | 142 | 148 | 146 | 146 | 164 |
| TOTAL | 4 286 | 4 364 | 4 463 | 4 514 | 4 417 |

Malgré l'augmentation des prestations de service en 2016 et 2017 (restaurant scolaire, centre de loisirs et garderies) ainsi que des recettes fiscales (+0.4% sur les bases), le montant des recettes totales de fonctionnement reste à un bon niveau.

Les autres recettes de fonctionnement augmentent sensiblement en 2017 (164 K€) pour retomber à 152 K€ en 2018 compte tenu de l'avenant au bail de la gendarmerie régularisant l'augmentation de loyer depuis 2014 sur l'année 2017.

En conclusion la municipalité devra être très vigilante sur ses dépenses de fonctionnement pour 2017. Pour dégager d'autres marges de manoeuvres, plusieurs actions déjà menées en 2016 et des pistes identifiées permettront de porter leurs fruits sur les résultats cette année ainsi que sur les années à venir.

3.2 Les dépenses de fonctionnement

| Dépenses réelles de fonctionnement en K € | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Charges à caractère général 011 | 1 046 | 1 078 | 1 024 | 1 006 |
| Charges de personnel 012 | 1 700 | 1 741 | 1 758 | 1 839 |
| Charges de gestion courante (Subventions). | 378 | 464 | 414 | 424 |
| Intérêts | 165 | 175 | 153 | 133 |
| TOTAL | 3 289 | 3 458 | 3 349 | 3 402 |

Les dépenses de fonctionnement en 2016 ont été impactées par des charges nouvelles et / ou exceptionnelles :

- Des dépenses d'énergie moindre compte tenu de la clémence de l'hiver
- Une consommation de carburant supplémentaire liée à l'utilisation de la balayeuse et décalage crédit-bail de la balayeuse sur 2017
- Vêtements de travail : renouvellement et amélioration des EPI des agents (bouchon d'oreilles moulés, baudriers, mousquetons, cordes pour les travaux d'élagage). Ces équipements de protection individuelle ont améliorés les conditions et la sécurité au travail des agents.
- Création de la zone bleue dans le centre-ville

Afin d'avoir une lecture plus analytique, il convient d'appréhender et de comparer les indicateurs de gestion financière de la collectivité.

Prospective 2017

En 2017, les dépenses de fonctionnement devront faire l'objet d'une rigueur exemplaire.

| Dépenses réelles de fonctionnement en K € | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Charges à caractère général 011 | 1 046 | 1 078 | 1 024 | 1 006 | 1 015 |
| Charges de personnel 012 | 1 700 | 1 741 | 1 758 | 1 839 | 1 930 |
| Charges de gestion courante (Subventions). | 378 | 464 | 414 | 424 | 436 |
| Intérêts | 165 | 175 | 153 | 133 | 115 |
| TOTAL | 3 289 | 3 458 | 3 349 | 3 402 | 3 496 |

La hausse des dépenses réelles de fonctionnement est effective pour l'année 2017, plusieurs facteurs y contribuent, malgré des décisions infléchissant cette tendance :

- **Masse salariale** : la municipalité entend maîtriser le nombre d'emploi.
- Les charges de personnel se voient appliquer les modifications règlementaires (poursuite de l'augmentation des cotisations patronales retraite) ainsi que l'impact du GVT.
- Cette maîtrise tient compte également de la mise en œuvre du PPCR, lequel prévoit une revalorisation indiciaire d'une moyenne de 5 points par agent toutes catégories confondues.
- La mise en œuvre, en cours d'année 2017, du nouveau régime indemnitaire de la fonction publique (RIFSEEP),
- Le maintien du haut niveau de subventions versées aux associations billomoises traduisant le dynamisme de la ville

- Une vigilance importante sur ses dépenses de charges à caractère général devra être mise en œuvre sur 2017. Plusieurs actions déjà menées en 2016 porteront leurs fruits et des pistes identifiées permettront d'optimiser les dépenses de fonctionnement.

D'autres éléments appellent à une réflexion et des inquiétudes de la municipalité :

- L'état vieillissant du parc de véhicules et d'engins des services techniques entraîne des coûts de fonctionnement importants et une perte d'efficacité (aucun renouvellement depuis plusieurs années).
- Le niveau d'entretien des bâtiments publics hétéroclite, notamment des bâtiments patrimoniaux nécessitant des travaux d'urgence importants. Des équipements comme le tennis et la gendarmerie qui n'ont pas fait l'objet d'entretien régulier et nécessite des efforts particuliers pour permettre un fonctionnement convenable.
- La mise en œuvre de l'ADAP nécessitera des travaux importants aussi bien sur les bâtiments publics que sur l'espace public.

3.3 La capacité d'autofinancement

La seule lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget n'est pas suffisante pour qualifier la situation budgétaire de la commune.

D'autres indicateurs sont nécessaires comme l'épargne nette et l'épargne brute qui permettent de vérifier la capacité de la collectivité à financer ses investissements, ses emprunts en cours et sa possibilité d'en souscrire de nouveaux, gage de pérennité pour les années à venir.

| EVOLUTION EPARGNE Brute / Nette | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 4 286 | 4 364 | 4 463 | 4 515 | 4 417 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 3 124 | 3 283 | 3 196 | 3 269 | 3 381 |
| Epargne de gestion | 1 162 | 1 081 | 1 267 | 1 245 | 1 036 |
| Intérêts | 165 | 175 | 153 | 133 | 115 |
| Remboursement du capital | 483 | 663 | 613 | 581 | 575 |
| Epargne nette | 514 | 243 | 501 | 531 | 346 |

Le niveau d'épargne de la commune tend à s'infléchir et cette tendance se poursuivra dans les années à venir, du fait de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement. Cependant le taux d'épargne reste satisfaisant.

Le travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuivra avec la mise en place de recherche permanente d'optimisation des ressources et des dépenses de la ville (recherche d'économie, négociation, ...).

Comme prévu lors du plan de mandat, il sera proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune en 2017.

Pour rappel, les taux d'imposition actuellement en vigueur sont les suivants :

| | |
|---------------------------------------|----------|
| Taxe d'habitation : | 19.62 % |
| Taxe foncière propriétés bâties : | 32.90 % |
| Taxe foncière propriétés non bâties : | 170.57 % |

3.4 La section d'investissement

Billom, reste la ville-centre de la nouvelle communauté de communes, et se doit d'être une commune attractive et structurante pour les habitants. Ces objectifs seront atteints par des actions fortes :

- Construction d'équipements structurants pour la commune et le territoire (pôle enfance),
- Modernisation des services publics,
- Maintenir des services de qualité et de proximité essentiels,
- Finaliser la politique d'accessibilité des équipements et des espaces publics,

Les dépenses d'investissement

Suite aux élections municipales début 2016, il a été mis en place de nouvelles politiques publiques d'investissement.

L'année 2016 a été un exercice de début de mandat sur le plan de l'investissement. Des projets ont été concrétisés, d'autres sont en cours d'achèvement et des études sont lancés, par ailleurs.

Opérations réalisées en 2016

| OPERATIONS | REALISE |
|---|---------------------|
| Etudes et travaux, Matériel bâtiments communaux | 254 349.02 |
| Etude et Travaux voirie | 214 781.26 |
| Saint Cerneuf (Etude Peintures et travaux d'urgence) | 32 297.62 |
| Travaux, mobilier, matériel Ecoles et équipements sportifs | 16 938.98 |
| Matériel Outillage Services techniques | 28 758.87 |
| Ancien Collège travaux d'urgence et de sécurisation | 13 872 |
| Accessibilité des bâtiments | 1 589.22 |
| Réhabilitation et agrandissement groupe scolaire GD | 36 974.90 |
| Subvention réhabilitation des façades | 13 526.08 |
| Pôle Enfance | 12 494.52 |
| TOTAL | 625 582.47 € |

Les montants mentionnés ci-dessus ne tiennent pas compte des restes à réaliser en dépenses.

A noter enfin que les restes à réaliser en recettes tiendront compte des subventions notifiées dont le versement n'a pas encore été réclamé.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour 2016 s'élèvent à environ 1 700 000€. La commune a perçue 233 679.04€ de FCTVA, et 42 001.10€ de taxe d'aménagement. Elle a bénéficié de 194 886.01€ de versement de diverses subventions.

Situation de la dette de la commune

La typologie élaborée par la charte « Gissler » retient deux dimensions :

| Indices sous-jacents | | Structures | |
|----------------------|--|------------|--|
| 1 | Indices zone euro | A | Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel) |
| 2 | Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices | B | Barrière simple. Pas d'effet de levier |
| 3 | Écarts d'indices zone euro | C | Option d'échange (swaption) |
| 4 | Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est indice hors zone euro | D | Multiplicateur jusqu'à 3; multiplication jusqu'à 5 capé |
| 5 | écart d'indices hors zone euro | E | Multiplicateur jusqu'à 5 |
| 6 * | Indexation non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change) | F * | Structures non autorisées par la charte (cumulatif, multiplicateur > 5) |

Source : Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales

* hors charte

Au regard de cette typologie, l'encours de la dette au 31 décembre 2016, pour le budget principal de la ville, se répartit ainsi :

| Présentation Gissler | Capital restant dû | % |
|----------------------|---------------------|----------------|
| A1 | 3 812 976,43 | 91,68% |
| B1 | 183 067,38 | 4,40% |
| E3 | 162 798,76 | 3,91% |
| Total | 4 158 842,57 | 100,00% |

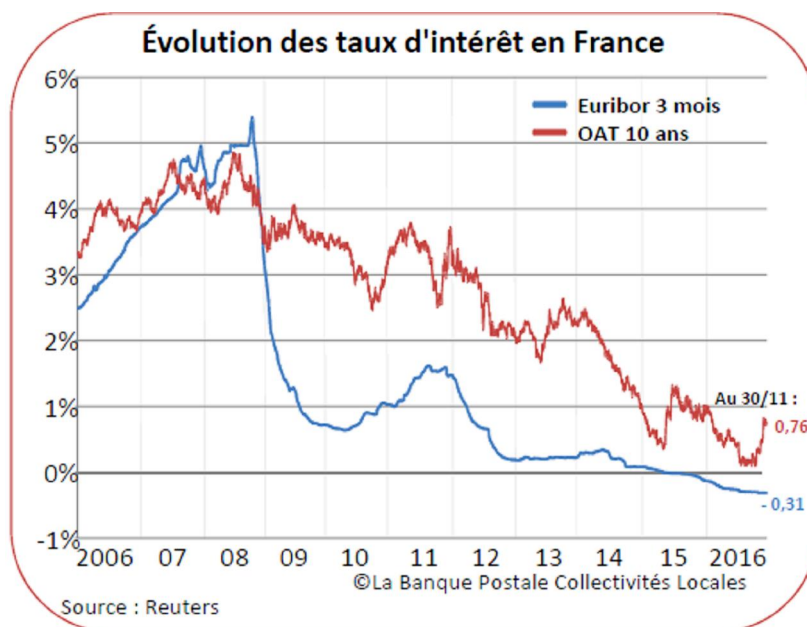
| Désignation | Date d'obtention | Capital emprunté | Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2017 |
|---|------------------|---------------------|--|
| Banque populaire Restructuration Guyot Dessaigne | 20/12/2005 | 1 000 000 | 333 333.20 |
| Caisse d'épargne Manège | 21/07/2009 | 465 000 | 359 373.17 |
| Caisse d'épargne renégociation | 25/08/2005 | 1 193 858.84 | 162 798.76 |
| Caisse d'épargne Divers investissements 2005/2006 | 20/12/2005 | 1 000 000 | 825 386.88 |
| Crédit agricole Acquisition propriété Dufrançais | 06/07/2005 | 554 000 | 423 120.29 |
| Crédit agricole Restructuration Guyot Dessaignes | 05/06/2014 | 300 000 | 250 000 |
| Crédit agricole Restructuration Guyot Dessaignes | 08/06/2015 | 300 000 | 270 000 |
| Crédit agricole CIB renégociation, | 15/07/2005 | 710 000 | 29 000 |
| Crédit Mutuel Restructuration école Guyot Dessaigne | 16/09/2011 | 550 000 | 366 666.60 |
| Crédit Mutuel Restructuration Ecole Guyot Dessaigne | 16/09/2011 | 550 000 | 451 000 |
| Société financière local Refinancement | 27/06/2006 | 1 663 454.55 | 227.07 |
| TOTAL | | 8 286 313.39 | 3 698 385.97€ |

Le stock de dette de la commune s'élève à 3 698 385.97€, aucun emprunt n'a été contracté en 2016.

Pour 2017, la **dette par habitant sera de l'ordre de 120 €**.

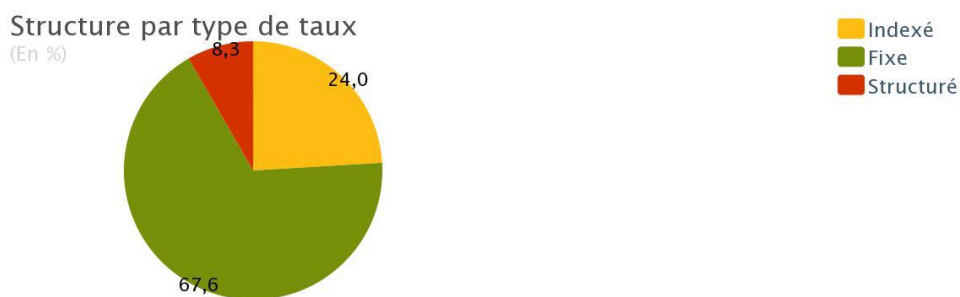
Le niveau d'endettement de la commune reste satisfaisant pour 2017 et 2018, et ces deux exercices budgétaires vont permettre d'absorber les emprunts à contracter pour la réalisation du pôle enfance.

Situation des taux d'intérêts en France



La situation des taux d'intérêts en France est plutôt favorable à la relance des investissements, avec des taux très faibles qui amorcent une légère remontée.

Structure de la dette du budget principal de la Ville de Billom



Le taux moyen du budget principal de la dette de la ville de Billom s'élève à 3.31%.

La municipalité sera très attentive à l'endettement de la commune et mobilisera les emprunts nécessaires au financement des grosses opérations et notamment le pôle enfance à intervenir d'ici la fin du mandat.

De même, il s'agira de faire preuve d'opportunité en mobilisant toutes les subventions possibles, y compris celles liées au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) dont le montant de l'enveloppe est augmenté en 2017.

Par conséquent, la municipalité va devoir faire preuve de volontarisme pour engager la programmation d'équipements structurants pour la commune, tout en pilotant avec finesse les exercices budgétaires à intervenir. Une prospective financière avec un plan prévisionnel d'investissements est indispensable pour atteindre cet objectif.

4. Prospectives financières et investissements pluriannuels

4.1 *Les investissements pluriannuels*

Poursuite des actions engagées en 2016 pour 2017 :

- ADAP : poursuite de l'Agenda d'accessibilité tel que voté en septembre 2015,
- Salle des fêtes de Tinlhat : Maîtrise d'œuvre et travaux, opération inscrite en 2016 et non réalisée
- Acquisition de mobilier, matériels et outillage
- Travaux d'urgence et de sécurisation de l'ancien collège
- Travaux d'entretien et de mise en sécurité de l'Eglise Saint Cerneuf
- Travaux de voirie
- Réalisation de jeux couverts au boulodrome
- Programme de construction du pôle enfance : lancement des études de faisabilité

Planification pluriannuelles d'investissements, période 2017 – 2019

| BP 2017 | | BP 2018 | | BP 2019 |
|--|------------------|--|------------------|------------------|
| Opérations récurrentes | | | | |
| Mise en œuvre de l'ADAP | 80 000 | ADAP | 80 000 | 80 000 |
| Projet de signalisation | 38 000 | Projet de signalisation | 30 000 | 15 000 |
| Travaux sur voiries / cadre de vie | 250 000 | Travaux de voirie cadre de vie | 250 000 | 250 000 |
| Matériels, Mobilier, véhicules et outillages | 90 000 | Matériels, Mobilier, véhicules et outillages | 90 000 | 90 000 |
| Travaux sur bâtiments, sécurité, ERP | 250 000 | Travaux sur bâtiments, sécurité, ERP | 250 000 | 250 000 |
| Ss Total | 708 000 | | 700 000 | 685 000 |
| Equipements publics | | | | |
| Pôle enfance | 500 000 | Pôle enfance | 1 500 000 | 1 500 000 |
| Réhabilitation de la salle de Tinlhat | 50 000 | | | |
| Création d'un local pour la MLC | 30 000 | | | |
| Création de vestiaire stade de rugby | 100 000 | | | |
| Couverture Boulodrome | 100 000 | | | |
| Ss Total | 780 000 | | 1 500 000 | 1 500 000 |
| Cadre de vie Aménagement | | | | |
| Etude Centre Bourg | 45 000 | Etude Centre Bourg | 13 000 | |
| Acquisitions / réserves foncières | 20 000 | Acquisitions / réserves foncières | 80 000 | 80 000 |
| Réalisation de toilettes publiques | 34 000 | | | |
| Subvention façades | 15 000 | Subvention façades | 15 000 | 15 000 |
| S Total | 114 000 | | 108 000 | 95 000 |
| Tourisme et patrimoine | | | | |
| Ancien collège | 50 000 | Ancien Collège | 50 000 | 50 000 |
| Rénovation façades mairie | | Rénovation façades mairie | | |
| Eglises saint Cerneuf, saint Loup | 30 000 | | 40 000 | 40 000 |
| Ss Total | 80 000 | | 90 000 | 90 000 |
| TOTAL PLURIANNUEL | 6 450 000 | | | |

Cette planification pluriannuelle ne tient pas compte des recettes afférentes en terme de subventions, ni des cessions et acquisitions foncières qui pourront intervenir durant cette échéance.

Le potentiel de recettes est évalué entre **2.5 millions d'euros**. Cela comprend le FCTVA à percevoir, une estimation de la taxe d'aménagement ainsi que les subventions éventuelles.

Bien entendu, cette prospective est une estimation qui retrace les principaux projets structurants de la politique municipale. Ils sont déterminés avec les éléments connus à ce jour mais qui sont susceptibles d'évoluer. Ils seront donc réajustés au fil des exercices budgétaires et calibrés selon les capacités financières de la collectivité et les événements du moment (*ex : reprise de compétences par la communauté de communes.*)

Synthèse prospective

| PROSPECTIVE FINANCIERE 2017 - 2019 | | | |
|---|-----------------------|---|-----------------------|
| Dépenses prévisionnelles | Montant estimé | Recettes prévisionnelles | Montant estimé |
| Investissements PPI | 6 450 000 | Report exercice 2016 | 500 000 |
| | | Autofinancement (épargne nette 2017, 18, 19) | 1 500 000 |
| | | Recettes d'investissement (TA, FCTVA, Subventions) | 2 500 000 |
| | | Emprunt FCTVA Pôle Enfance | 750 000 |
| | | Emprunts | 1 200 000 |
| TOTAL | 6 450 000€ | TOTAL | 6 450 000€ |

Bien entendu, tous ces éléments seront débattus plus en détails dans les commissions thématiques ainsi qu'en conseil municipal lors du vote du budget.

5. Lexique

Dotation Globale de Fonctionnement : La dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

Dotation de Solidarité Rurale : la dotation de solidarité rurale s'adresse à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants.

FCTVA : Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et en fonctionnement (travaux bâtiments et voiries) et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. En 2016, le taux est de 15, 761 %. Il est versé 2 ans après l'investissement réel.

Ressources fiscales : Elles comprennent principalement trois taxes et des prélèvements de moindre importance.

Les trois taxes directes sont :

- la taxe d'habitation, payée par les particuliers et les entreprises ;
- la taxe sur le foncier bâti, payée par les propriétaires du terrain ;
- la taxe sur le foncier non bâti, également payée par les propriétaires du terrain ;

Dotations et participations : Il s'agit des contributions de l'Etat et des différentes collectivités territoriales (communauté de communes, département, région...).

Charges à caractère général : Elles comprennent l'ensemble des achats courants de la commune. (Fournitures, petits matériels, Etc.)

Charges de gestion courante : Ce terme englobe principalement les dépenses de subventions qu'attribue la commune, aux associations, au camping, au CCAS par exemple.

Intérêts : Il s'agit des intérêts bancaires que paye chaque année la commune pour les emprunts. Ils sont affectés en dépenses de fonctionnement.

Remboursement du capital : chaque année la commune rembourse le capital qu'elle a emprunté. Il est affecté en dépenses d'investissement.

Epargne de gestion : C'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses, avant le remboursement des intérêts bancaires et du capital.

Epargne nette : C'est l'épargne de gestion diminuée des intérêts bancaires et du remboursement annuel du capital des emprunts. Elle permet de connaître les capacités de la commune à affecter son épargne restante pour les dépenses d'investissement.